

Lettre de Franco Maria Malfatti à Pierre Werner (Bruxelles, 10 septembre 1971)

Légende: Le 10 septembre 1971, face à la décision américaine de suspendre la convertibilité en or du dollar, Franco Maria Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes adresse une lettre à Pierre Werner, président du gouvernement luxembourgeois, dans laquelle il appelle au renforcement de la Communauté et à la mise en place d'une véritable politique monétaire commune.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère d'Etat. Affaires étrangères. Lettres 1er juin 1971-31 décembre 1971, Dossier 49, 1971 II.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_franco_maria_malfatti_a_pierre_werner_bruyelle_s_10_septembre_1971-fr-4c8761a5-0d83-4950-b019-4af0d55074c7.html

Date de dernière mise à jour: 24/11/2016



Lettre de Franco Maria Malfatti à Pierre Werner (Bruxelles, 10 septembre 1971)

Bruxelles, le 10.IX.71

Son Excellence
Monsieur Pierre WERNER
Ministre d'Etat
Président du Gouvernement
3, rue de la Congrégation
Luxembourg

Monsieur le Président,

Les mesures que le Président Nixon a annoncées le 15 août dernier soulèvent, de l'avis de la Commission des Communautés Européennes, des problèmes qui, par leur ampleur et leur complexité vont plus loin que leurs effets immédiats ou à court terme. La conviction que l'on se trouve devant un chapitre nouveau et important de notre histoire est déjà bien ancrée. En tant qu'Européens, membres d'une Communauté qui est née et s'est développée pour réaliser une unité toujours plus complète de nos peuples, nous avons l'obligation, dans ce moment difficile, d'expliquer par notre action, à nous-mêmes, à nos opinions publiques, aux pays amis et alliés, à tous ceux qui œuvrent pour une meilleure organisation de la société internationale, ce que veut être notre rôle dans le monde et quels sont les choix à opérer pour accroître notre cohésion et notre solidarité.

La Commission des Communautés Européennes estime qu'il est de son devoir de se préoccuper de la situation présente, qui peut avoir des conséquences défavorables non seulement pour l'avenir de notre Communauté, mais aussi pour la sauvegarde de l'acquis communautaire actuel. C'est en effet la première fois dans notre histoire communautaire que nous assistons, non pas à un simple arrêt dans la progression des objectifs finals que nous nous sommes fixés, mais à un renversement éventuel de la tendance, à une dégradation possible de notre Communauté. Il est donc évident que c'est de la réponse que nous saurons donner aux problèmes auxquels nous sommes confrontés que dépendra, non seulement la possibilité de défendre d'une manière équitable et cohérente nos intérêts communautaires, qui s'identifient désormais avec nos intérêts nationaux, non seulement la possibilité de contribuer, en même temps, efficacement à l'édification d'une forme nouvelle et mieux équilibrée des rapports internationaux mais aussi la possibilité d'assurer le bon fonctionnement de ce que nous avons créé au cours des dernières années. Voici pourquoi, Monsieur le Président, si les délais nécessaires à la solution de cette crise complexe peuvent être longs, les délais qui nous sont impartis pour défendre notre édifice et pour nous fixer une stratégie qui nous permette, dans les circonstances nouvelles, d'avancer dans un esprit communautaire sont en réalité extrêmement courts.

Ces considérations d'ordre général m'incitent, Monsieur le Président, à m'adresser à vous personnellement, eu égard, en particulier, à l'admirable attachement dont vous avez toujours témoigné pour la construction de la Communauté, au service de laquelle vous avez mis votre autorité, votre compétence et votre dévouement, plus spécialement dans le domaine de la réalisation de l'union économique et monétaire.

Devant la nécessité d'affronter des problèmes immédiats, devant des situations conjoncturelles objectivement différentes, le danger le plus grand que nous courons, en ce moment, est de voir se développer des politiques exclusivement nationales, divergentes et contraires aux objectifs communautaires. Si nous n'essayions pas, sur le champ et avec toute l'énergie possible, d'arrêter cette tendance, nous nierions la raison d'être même de notre Communauté.

En outre, il faut avoir bien présent à l'esprit que la prolongation de la situation actuelle risque d'avoir une influence négative sur la réalité communautaire présente et sur les objectifs de développement que nous nous sommes proposés. Le cadre principal de référence du développement communautaire - l'union économique et monétaire - est maintenant arrêté dans le cours de sa réalisation. Non seulement les premiers actes qui avaient été prévus dans le domaine monétaire sont devenus aujourd'hui impossibles, mais encore il

est douteux que des progrès puissent être accomplis comme prévu dans la voie de la coordination des politiques économiques à court terme et à moyen terme, dans l'harmonisation fiscale, dans la création d'un marché unique des capitaux, ainsi que dans la politique régionale.

Le bon fonctionnement du marché commun agricole est déjà gravement affecté par l'existence, à l'intérieur de la Communauté, de quatre systèmes de change différents. Dans cette situation, il devient problématique de fixer de nouveaux prix pour les produits agricoles ainsi que de mettre en route une nouvelle politique des structures.

Dans le secteur particulier de la politique commerciale, la persistance de politiques monétaires divergentes comporte des risques et des incertitudes pour le bon développement des échanges intracommunautaires. Il est probable, en outre, que les gouvernements des Etats membres vont introduire, pour réduire les difficultés résultant des mesures américaines en matière de liberté des échanges, des mesures nationales susceptibles d'aggraver les disparités actuelles existant dans leurs politiques d'aide aux exportations.

Il est donc de mon devoir, Monsieur le Président, de vous dire que demain nous pourrions nous trouver, non pas en présence d'une occasion manquée parmi tant d'autres de progresser dans la voie de la construction européenne, mais face à une réalité qui a effectivement transformé et dégradé tout notre édifice. La Commission entend donc étudier au cours des prochains jours, d'une manière approfondie, toutes les conséquences que la prolongation de la situation actuelle pourra avoir pour notre Communauté. Nous avons donc l'intention de faire part le plus tôt possible de nos conclusions au Conseil de Ministres des Communautés Européennes. Mais dès maintenant, le choix est clair : si nous voulons pleinement préserver ce que nous avons édifié, nous devons aller de l'avant avec courage et dans un esprit de décision renouvelé.

Dans les circonstances actuelles, la Commission estime que parallèlement à la discussion des conséquences générales des mesures américaines, qui aura lieu au cours des prochaines réunions du Conseil de Ministres, les institutions de la Communauté doivent procéder à l'examen de tous les moyens à mettre en œuvre pour aboutir au renforcement de notre Communauté. En partant des objectifs et des décisions du sommet de La Haye et à la lumière des expériences récentes, cet examen devrait conduire à l'élaboration d'un programme plus efficace, d'un calendrier plus approprié et de moyens mieux adaptés aux nécessités actuelles d'un renforcement de la Communauté, tant sur le plan des institutions que pour le développement de ses activités. L'ensemble de cette action devrait se situer dans la perspective d'un nouveau sommet des chefs d'Etat ou de Gouvernement et en liaison étroite avec les pays candidats.

Il est évident que des décisions prises au plus haut niveau politique et après une préparation appropriée pourront nous permettre une action nouvelle et efficace. C'est pour cette raison que, au nom de la Commission, j'ai déjà exprimé lors de la séance du Conseil du 19 août que nous sommes favorables à l'intention manifestée par le Président de la République française, M. Pompidou, de réunir au moment opportun les chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays membres et des pays candidats.

La Commission fera, dans ce contexte, toutes propositions utiles. La mise en œuvre des décisions qui seront prises devra intervenir avec le concours de toutes les forces politiques et démocratiques de nos pays.

Voici donc venu le moment, Monsieur le Président, où, en tant qu'Européens, nous serons jugés en fonction du courage et de la persévérance dont nous saurons faire preuve face aux grands problèmes actuels.

Au nom de la Commission, Monsieur le Président, j'ai envoyé la même lettre aux chefs d'Etat ou de Gouvernement des autres pays membres des Communautés Européennes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Franco Maria Malfatti